

Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°3/2017

Objet: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 982'000.- TTC pour la rénovation de l'éclairage public de la commune de Denges.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à trois reprises, le mardi 16 mai à 19h, le mardi 30 mai à 19h et le vendredi 9 juin à 19h pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à ces séances les membres de la commission selon le détail ci-dessous:

	16.05.2017	30.05.2017	9.06.2017
Theo Lasser (Président)	X		X
Sylvain Christen	X	X	X
Silvia Sebastiani	X	X	X
Alain Jordan	X	X	X
Luc Patiny	X	X	X

Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur le Syndic Francis Monnin pour sa présence à la séance du 16 mai 2017 et du Municipal Sylvain Piguët pour sa présence aux séances du 16 mai et 9 juin 2017 ainsi que pour leurs nombreux éclairages sur le préavis.

Préambule

L'audit de l'éclairage public de la commune effectué par Romandie Energie en 2015 a révélé trois problèmes: l'âge du matériel, le souhait de baisser la consommation et la nécessité de se mettre en conformité, à l'horizon 2020, avec les nouvelles prescriptions européennes et fédérales interdisant l'utilisation des lampes au mercure qui constituent actuellement 60% des points lumineux de la commune.

Analyses et discussions

La municipalité nous a expliqué le déroulement du projet au niveau des différents intervenants. Le bureau d'ingénieur-conseil Betelec a été mandaté pour conduire le projet et établir les cahiers des charges de l'éclairage afin de demander des offres. Il a également aidé la municipalité dans les choix des différentes variantes pour préparer l'enveloppe budgétaire. Ce bureau a déjà participé à ce type de projet dans d'autres communes.

La commission a posé différentes questions concernant les cahiers des charges, la consommation actuelle, les options ainsi que les économies potentielles.

Suite aux réponses de la municipalité il apparaît que le dossier a été particulièrement bien préparé. De nombreuses consultations avec les communes avoisinantes ont également permis de profiter de leurs expériences.

La commission a pu analyser les cahiers des charges élaborés par Betelec et la municipalité selon les différentes zones (vieux bourg, villas, routes interurbaines).

La commission s'est penchée sur les options de programmation de l'éclairage:

- La gestion jour/nuit en fonction des saisons est centralisée et assurée par Romande Energie.
- Dans l'offre actuelle, il y a également un module dans chaque luminaire permettant l'abaissement horaire de l'éclairage. En collaboration avec le bureau Betelec et le Canton, sur la base de comptage/statistique de circulation, on pourra établir de manière rigoureuse la plage horaire et le pourcentage d'abaissement idéal. Par exemple Romanel diminue sur les routes principales la luminosité de 50% entre 22h et 6h.
- Il s'avère par contre que la détection de présence, comme au bord du lac à Préverenges, n'est pas prévue dans l'offre actuelle. Le coût supplémentaire par luminaire pour une détection de présence est de CHF 250.-.
La commission estime que cette option est attrayante en zone résidentielle, ce qui concerne 110 points lumineux, et donc un budget supplémentaire de CHF 27'500.-. Cet investissement est potentiellement amorti par l'économie de consommation électrique en 10 ans. Il apporte d'autre part un confort supplémentaire par réduction des nuisances lumineuses.
La commission espère que cette option pourra être incluse dans l'enveloppe budgétaire du préavis.
- Finalement, la télégestion est une option coûteuse (de l'ordre de CHF 400.- par luminaire + matériel informatique) qui fait du sens si un service technique en assure la surveillance et la maintenance au sein de la localité. Elle n'est donc pas adaptée à la taille de notre commune.

Le chiffre de 150kW mentionné dans le préavis pour la consommation annuelle est erroné et après vérification avec la municipalité nous avons actuellement une puissance installée de 21kW correspondant à une consommation annuelle d'environ 76'000 kWh.

La facture électrique concernant l'éclairage public de Denges est actuellement un forfait de CHF 20'000.-. L'installation de compteurs et l'économie de consommation estimée grâce à la technologie LED (38'000 kWh/an) devrait permettre d'abaisser la facture électrique de CHF 7'500.- par an (sur la base d'un tarif de CHF 0.20/KWh).

La commission s'est intéressée aux durées de garantie des équipements. La municipalité nous a indiqué que le genre de garantie proposé pour le luminaire LED est typiquement de 10 ans (~ 50'000-60'000 heures de fonctionnement) et sur le reste 15 ans.

Les coûts de maintenance devraient également baisser:

- L'entretien d'un équipement vieillissant coûte plus cher que celui d'un équipement neuf, sous garantie.
- Le prix des luminaires LED est comparable aux lampes sodium, mais la durée de vie est au moins doublée, ce qui nécessite des changements moins fréquents.
- Par contre, les coûts de maintenance, autre que le changement de lampe ou les réparations, restent identiques (p/ex nettoyage de l'optique).

La municipalité nous a également indiqué qu'aucune aide publique n'est disponible pour ce genre d'infrastructure.

La commission a pu également constater que les luminaires proposés selon les différentes zones (vieux bourg, villas, routes interurbaines) sont cohérents.

Conclusion:

Tenant compte des remarques qui précèdent, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission unanime vous propose d'accepter le préavis 3/2017 tel que présenté.



Pour la commission,
Theo Lasser, président

Préavis 3/2017

Denges, le 9 juin 2017